



UFR D S P S

Droit, Sciences Politiques et Sociales



INSTITUT D'ÉTUDES JUDICIAIRES

Préparation CRFPA

UNIVERSITÉ
**SORBONNE
PARIS NORD**

UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD MEMBRE :

**CAMPUS
CONDORCET**
PARIS - AUBERVILLIERS

A-PC
Alliance Sorbonne
Paris Cité

Organisation administrative

Direction de l'I.E.J. :

Mme BLOUD-REY Céline, Maître de Conférences en Droit privé

Secrétariat de l'I.E.J. (Bureau J 202) :

Mme SAKHSOUKH Sabrina, Gestionnaire

iej.dsps@univ-paris13.fr

01.49.40.33.14

Paiement des frais de scolarité ou information sur votre inscription administrative :

Service Scolarité de l'UFR DSPS (Bureau H 213) :

Mme CYRILLE Françoise, Responsable de la scolarité

scolarite.dsps@univ-paris13.fr

01.49.40.44.75

Service Scolarité Centrale :

inscriptions.univ-paris13.fr

Renseignements concernant une demande de stage :

Service des stages de l'UFR DSPS (Bureau J 200) :

Mme DIALLO Koumba, Assistante cellule des stages

stages.dsps@univ-paris13.fr

01.49.40.39.98

L'Institut d'Études Judiciaires USPN offre aux étudiants une préparation à l'examen d'accès au CRFPA (Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats) assurée par une équipe de professionnels du droit (universitaires, avocats, magistrats).

L'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats, prévu à l'article 51 du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991, a lieu une fois par an. L'IEJ USPN a été désigné à cet effet, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article 51 du décret précité, comme centre d'examen.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033253563/>

Informations

La préparation de l'IEJ USPN concerne les épreuves d'admissibilité et les épreuves d'admission.

Conférences

Pour les quatre épreuves d'admissibilité, des « **conférences d'actualité** » sont organisées les lundis et mardis pour préparer les candidats de manière complète (méthodologie, actualités juridiques, exercices d'entraînement). A cela, s'ajoutent des « **conférences correction** » au cours desquelles est présentée la correction des sujets de galops d'essai.

Modalités : les « **conférences d'actualité** » et les « **conférences correction** » ont lieu soit à l'UFR DSPS, soit en ligne, selon le choix de l'intervenant (v. tableau ci-dessous).

L'emploi du temps est établi chaque semaine. Il est mis en ligne sur l'ENT (espace numérique de travail) et affiché sur le panneau dédié en face du secrétariat (J202).

Présentation des modules

ÉPREUVES	CONFÉRENCES D'ACTUALITÉ	GALOPS D'ESSAI (modalités / copies et conférences correction)
NOTE DE SYNTHÈSE		
Mme Arneton – Avocat	Présentiel	2 galops Modalités : restitution des copies de galop au secr. IEJ ; conférence correction en distanciel.
Mme Prod'homme – MCF Avocat	Présentiel	2 galops Modalités : restitution des copies de galop au secr. IEJ ; conférence correction en distanciel.
DROIT DES OBLIGATIONS		
Mme Bloud-Rey – MCF	Présentiel	4 galops Modalités : restitution des copies de galop au secr. IEJ ; conférence correction en distanciel.
MATIÈRES À CHOIX		
DROIT CIVIL		
Mme Bloud-Rey – MCF (contrats spéciaux)	Distanciel	
Mme Toudic – MCF (biens, famille, régimes matrimoniaux)	Distanciel	4 galops modalités : copies adressées par mail ; conférence correction des galops en distanciel.
M. Julia – MCF (sûretés)	Présentiel	
DROIT SOCIAL		
Mme Jubert – MCF	Présentiel	2 galops modalités : restitution des copies de galop au secr. IEJ ; conférence correction en présentiel.
Mme Roussel – MCF	Présentiel	2 galops modalités : restitution des copies de galop au secr. IEJ ; conférence correction en présentiel.
DROIT DES AFFAIRES		
Mme Prod'homme – MCF Avocat	Présentiel	2 galops modalités : restitution des copies de galop au secr. IEJ ; conférence correction en présentiel.
Mme Boutron-Collinot – MCF	Présentiel	2 galops modalités : restitution des copies de galop au secr. IEJ ; conférence correction en présentiel.
DROIT PÉNAL		
Mme Bouchez – PR.	Présentiel	2 galops modalités : restitution des copies de galop au secr. IEJ ; conférence correction en présentiel.
M. Mathonnet – Avocat	Présentiel	2 galops modalités : restitution des copies de galop au secr. IEJ ; conférence correction en présentiel.
DROIT ADMINISTRATIF		
M. Devillers – MCF	Présentiel	4 galops modalités : restitution des copies de galop au secr. IEJ ; conférence correction en présentiel.
DROIT FISCAL		
M. Roemer – MCF	Distanciel	4 galops modalités : restitution des copies de galop au secr. IEJ ; conférence correction en présentiel.
PROCÉDURE - OPTION		
PROCÉDURE CIVILE		
Mme Toudic – MCF		3 galops modalités : copies adressées par mail ; conférence correction des galops en distanciel.
M. Mazure – Huissier	Présentiel	1 galop modalités : restitution des copies de galop au secr. IEJ ; conférence correction en présentiel.
PROCÉDURE PÉNALE		
Mme Bouchez – PR.	Présentiel	2 galops modalités : restitution des copies de galop au secr. IEJ ; conférence correction en présentiel.
M. Mathonnet – Avocat	Présentiel	2 galops modalités : restitution des copies de galop au secr. IEJ ; conférence correction en présentiel.
PROCÉDURE ADMINISTRATIVE		
M. Lahouazi – PR	Distanciel	4 galops modalités : copies adressées par mail ; conférence correction des galops en distanciel.
DLF		
Mme BLANC – PR		
M. MULLER – Magistrat		
M. DUVERT – MCF		
Mme ARNETON – Avocat		
M. MAZURE – Huissier		

Galops d'essai

Dates de publication des sujets et de retour des copies

	DATES DE PUBLICATION DES SUJETS <i>*(En ligne ou papier, voir message sur l'ENT)</i>	DATES DE RETOUR DES COPIES <i>*(Par email ou papier, voir message sur l'ENT)</i>
NOTE DE SYNTHÈSE 5h00	- 29/01 - 26/02 - 25/03 - 17/06 *9h00-14h00 (présentiel)	- 05/02 - 04/03 - 02/04 - 17/06 <i>(à la fin de l'épreuve)</i>
DROIT DES OBLIGATIONS 3h00	- 05/02 - 04/03 - 08/04 - 18/06 *9h00-12h00 (présentiel)	- 12/02 - 11/03 - 15/04 - 18/06 <i>(à la fin de l'épreuve)</i>
CAS PRATIQUE (épreuve 3 au choix) 3h00	- 12/02 - 11/03 - 15/04 - 19/06 * 9h00-12h00 (présentiel)	- 19/02 - 18/03 - 22/04 - 19/06 <i>(à la fin de l'épreuve)</i>
PROCÉDURE (épreuve 4 selon le choix de l'épreuve 3 choisie) 2h00	- 19/02 - 18/03 - 22/14 - 19/06 *13h45-15H45 (présentiel)	- 26/02 - 25/03 - 29/04 - 19/06 <i>(à la fin de l'épreuve)</i>

Conditions d'admission

--> Titulaire du diplôme de master 1 ou de master 2 en droit français d'une université française ou en droit européen d'une université européenne.

--> Être inscrit en master en droit, pour l'année en cours et l'avoir validé pour se présenter à l'examen du CRFPA

cf. Article 2 - arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats).

À NOTER

- Un étudiant qui souhaite annuler son inscription n'obtiendra pas le remboursement des frais d'inscription si l'inscription administrative a déjà été enregistrée dans la base informatique.
- Il n'y a pas d'inscription en candidat libre à l'IEJ USPN.
- Nul ne peut se présenter plus de 3 fois à l'examen d'entrée au CRFPA.
- Procédure de demande de stages à respecter obligatoirement (période de 5 mois maximum - de janvier à juillet).
- Les étudiants sont tenus d'activer leur compte étudiant dématérialisé sur l'ENT à l'aide des identifiants figurant sur le volet d'attestation étudiant en format papier. *Cela est indispensable pour les conventions de stage, convocations et résultats d'examen aux épreuves de l'examen d'accès au CRFPA.*

Accès

Venir à l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN), Campus de villetaneuse - UFR Droit, Sciences Politique & Sociales :

99, avenue Jean-Baptiste Clément - 93430 Villetaneuse.

En voiture, à partir de Paris : Porte de la Chapelle > Autoroute A1 direction Lille, puis Sortie n°2 (Saint-Denis - Stade de France), puis direction Villetaneuse Université.

En transport en commun

Depuis Paris : Train ligne H - toutes les lignes départ Gare du Nord direction Persan Beaumont, ou Valmondois, ou Montsoult-Maffliers, ou Pontoise - arrêt Épinay Villetaneuse.

Depuis la gare d'Épinay Villetaneuse : prendre soit le T11 direction Le Bourget - arrêt Villetaneuse-Université, soit le bus 361 direction Gare de Pierrefitte-Stains RER - arrêt Université Paris 13.

Depuis Saint-Denis Porte de Paris (Métro 13) : prendre le T8 - terminus Villetaneuse Université.